

**Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
N°AURA-2024-E-068**

Réunion Plénière du 10 décembre 2024

**Avis sur la Liste des espèces déterminantes ZNIEFF
pour la fonge en Auvergne-Rhône-Alpes**

Lors de la réunion plénière du 10 décembre 2024, le CSRPN a examiné la demande d'avis sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour la fonge en Auvergne-Rhône-Alpes.

Lors d'une précédente présentation, le CSRPN avait rendu un avis¹ défavorable au projet de la liste des espèces déterminantes ZNIEFF pour la fonge en Auvergne-Rhône-Alpes, qui lui avait été présentée le 1^{er} décembre 2022.

Le CSRPN souligne que cette nouvelle version présentée tient compte des remarques formalisées lors du précédent avis.

Le CSRPN relève que les connaissances sur les espèces sont actuellement restreintes, mais salue le fait que le travail engagé devrait permettre de dynamiser l'acquisition de nouvelles connaissances.

Le CSRPN rend **un avis favorable avec les recommandations suivantes** :

- inclure en préambule de la liste, un rappel des limites méthodologiques existantes pour la réalisation de la liste (notamment que les données sont issues d'observations de fructifications seulement) ;
- faire ressortir que cette première liste est un travail préliminaire, au regard des données disponibles et des connaissances actuelles qui sont encore partielles ;
- mieux caractériser le jeu de données qui a servi de base à la réalisation du travail présenté ;
- établir une liste régionale unique distinguant les domaines biogéographiques par des colonnes, de manière à offrir une vision globale des enjeux.

Enfin, le CSRPN insiste sur la nécessité de mener une réactualisation à courte échéance, en fonction de l'avancée des connaissances, pour engranger des connaissances.

Par intérim du président
du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes
Le premier vice-président du CSRPN



Sylvain Vrignaud

¹ Lien vers [l'avis n°AURA-2022-E-067](#).